

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2020

---

GARANTIE SALAIRE-FORMATION - (N° 3007)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 1

présenté par  
M. Serville et M. Dharréville

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« être inférieur à »

le mot :

« excéder ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.